

Circulaire de rentrée 2015

La circulaire de rentrée 2015 est parue le 3 juin. Elle précise les modalités de la mise en place de la refondation de l'école de la République et prépare aux rentrées futures qui verront la mise en place progressive des réformes du collège et des programmes.

Nous vous présentons les termes de la circulaire et, en italique, nos réflexions et analyses.

Cette préparation se fera par un effort de formation important et un travail collectif, dans chaque collège, pour définir le projet pédagogique qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016, pour construire les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'accompagnement personnalisé et les modalités d'utilisation de la marge d'heures professeurs (20h par semaine).

Les parents, dans la plupart des cas, n'y seront pas associés, malgré le rappel de la coéducation. Il faudra s'emparer du suivi lors des Conseils d'Administration au titre des questions diverses.

La maîtrise de la langue française est un chantier prioritaire, la continuité pédagogique entre collège et le lycée doit être renforcée.

Deux dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2016 : l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP et un enseignement de langue vivante 2 dès la classe de cinquième. Dans chaque académie, une nouvelle carte des langues vivantes sera mise en place. Présentée en décembre 2015, elle indiquera pour chaque école et chaque collège, les langues offertes aux élèves et s'assurera de la continuité de l'offre du CP à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement et séries.

Mais, sans moyens supplémentaires, comment échapper à l'anglais au CP (les professeurs des écoles étant jugés aptes à l'enseignement d'une langue) et où sera le choix des parents ?

Le conseil école-collège est un outil important pour le cycle 3 (CE1/CE2/6ème).

Mais les parents en sont exclus. Là également, le suivi doit être fait dans les conseils d'école et les Conseils d'Administration des collèges.

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est généralisé de la sixième à la terminale. Pour ce faire, la réorganisation territoriale de l'implantation des centres d'information et d'orientation (CIO) est engagée. Le ministère se préoccupe de maintenir un service public d'orientation scolaire de proximité à même de garantir le bon exercice des missions des personnels d'orientation au bénéfice des élèves et des familles.

Souhaitons que cela ne reste pas un vœu pieux, devant le désengagement du Conseil départemental du Val d'Oise et de certaines municipalités qui ont arrêté leurs aides et amené à la fermeture de la plupart des CIO du Val d'Oise.

Favoriser l'insertion professionnelle et sociale, mieux articuler formation et emploi, valoriser l'enseignement professionnel, développer l'apprentissage sous statut scolaire, assurer la formation continue, prévenir plus efficacement le décrochage et faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché, assurer la formation afin de se qualifier pour les jeunes sortis prématurément du système scolaire.

Pour que ces directives deviennent réalité partout, il va falloir changer les mentalités courantes dans l'éducation nationale, et en savoir plus sur les moyens alloués, autant humains que matériels (ouverture des établissements pour la formation continue et la re-scolarisation des jeunes sortis du système)

Garantir l'égalité et développer la citoyenneté, priorité au premier degré, scolarisation des moins de trois ans (un objectif de 50% de scolarité a été fixé en REP+), lutter contre les inégalités sociales et territoriales en rapprochant les autorités académiques des collectivités territoriales compétentes pour fixer des objectifs partagés en matière de mixité sociale des établissements d'enseignement.

On le voit pour la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP : compter uniquement sur le dialogue avec les élus comporte un énorme risque de non application de ces consignes. L'éducation nationale n'est efficace que lorsqu'elle impose par la loi les règles que tous les territoires doivent appliquer. On peut le déplorer, mais dans de nombreux territoires, la réalité est autre. C'est aux parents citoyens de s'emparer de ces questions.

Renforcer la transmission des valeurs de la République. Parcours citoyen, enseignement moral et civique (principe de laïcité, participation de l'élève à la vie de l'établissement, éducation aux médias et à l'information, intégrer les élèves aux projets d'école et d'établissement, respect de la liberté et de la dignité d'autrui, rejet de toutes les discriminations, prévention du racisme et de l'antisémitisme, culture de l'égalité entre les sexes, lutte contre toutes les formes de harcèlement en milieu scolaire, éducation au développement durable).

Les heures d'enseignement moral et civique seront intégrées dans les Dotations Horaires Globales (DHG). Associer les élèves à la vie de l'établissement devra mobiliser toute notre attention, tant les réticences sont fortes (voir la mise en place des Conseils des délégués pour la VIE Lycéenne (CVL) et Maison des Lycéens pourtant obligatoires et le fonctionnement des coopératives).

L'école se construit aussi grâce à la participation de tous les parents, dans le cadre de la coéducation, le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire, devra être redynamisé. Pour cela on pourra s'appuyer sur l'aménagement des espaces parents au sein des établissements.

Paragraphe à afficher dans tous les établissements...la mise en place des espaces parents, bien qu'obligatoire, se heurte à la mauvaise volonté et au manque de moyens matériel et humain. Ce doit être une exigence de nos conseils locaux, mais sans véritable statuts du parent d'élèves, ils resteront difficiles à animer.

Une politique globale de formation pour les enseignants, autant initiale que continue, notamment pour le numérique. Une politique de ressources d'accompagnement pour répondre aux besoins diversifiés des acteurs.

Nous laissons aux enseignants, et à leurs syndicats, le soin d'exiger cette mise en place, que nous souhaitons également.

Pour conclure, il va falloir se battre pour que cette circulaire se mette en place dans chacun de nos établissements, et, force est de constater qu'à moyens constants, elle sera très difficile, même impossible pour de nombreux points. Pour que la réforme aboutisse concrètement, la bonne volonté de chaque partenaire ne suffira pas.